



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 28**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir (à compter de la délibération n° DEL-24-04-03-06 incluse), M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétre-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi (à compter de la délibération n° DEL-24-04-03-05 incluse), M. Alexandre Richefort (à compter de la délibération n° DEL-24-04-03-03 incluse), Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Amroze Adjuward, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 10**

Mme Magali Lamir à M. Jean-Pierre Conrié (jusqu'à la délibération n° DEL-24-04-03-05 incluse), Mme Dominique Busigny à Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à M. Bruno Larbaneix, M. Marouen Touibi à M. Omar N'Dior (jusqu'à la délibération n° DEL-24-04-03-04 incluse), M. Michaël Janot à Mme Solange Pétre-Racca, M. Alexandre Richefort à Mme Chrystelle Coffin (jusqu'à la délibération n° DEL-24-04-03-02 incluse), Mme Christine Decool à M. Michel Bucheton, M. Franck Thiébaux à M. Pierre Testu.

**Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

### Délibération numéro DEL-24-04-03-01

Création du dispositif de la Réserve Citoyenne de Vélizy-Villacoublay, approbation de son règlement intérieur et du contrat d'engagement.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

**VU** le projet de contrat d'engagement annexé à la présente délibération,

**VU** l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 25 mars 2024,

**CONSIDÉRANT** que la crise de la Covid a mis en évidence le besoin de lien social et de proximité et que, comme toutes les communes, Vélizy-Villacoublay rencontre des crises épisodiques de tout ordre,

**CONSIDÉRANT** qu'une Réserve Citoyenne peut répondre à ce besoin tout en permettant aux habitants qui le souhaitent de s'investir pour le bien-être de leurs concitoyens et participer à des missions locales solidaires, environnementales, sportives et culturelles,

**CONSIDÉRANT** que cette réponse locale irait aussi dans le sens d'une meilleure adaptabilité et d'une meilleure prise en charge de la population par les élus ou les services municipaux. La maîtrise de l'environnement direct et la connaissance des populations se révèlent des atouts décisifs dans le temps d'intervention et de réaction,

**CONSIDÉRANT** que pour ces raisons, il est souhaité de créer une Réserve Citoyenne à Vélizy-Villacoublay, convaincu du besoin notamment lors d'événements majeurs,

**CONSIDÉRANT** que cette Réserve Citoyenne aura pour objectif de contribuer au lien intergénérationnel, renforcer le partage de valeurs communes, participer à l'organisation d'événements ou d'animations, ou encore renforcer le lien social auprès des plus fragiles. Cette Réserve Citoyenne offrirait donc à chacun l'opportunité de partager des valeurs d'altruisme et de générosité,

**CONSIDÉRANT** que pour sa mise en œuvre, il y aura lieu de faire appel, sur la base du volontariat, à un contingent de citoyens majeurs, disponibles durant leur temps libre, dont les missions de solidarité à dimension éducative, culturelle, environnementale, sportive et intergénérationnelle seront concrètes et réalisées dans le prolongement de l'action du service public communal,

**CONSIDÉRANT** que la Réserve Citoyenne, dont la gestion administrative et financière sera assurée par la Commune, serait composée de personnes majeures répondant aux critères fixés par le règlement intérieur,

**CONSIDÉRANT** que les citoyens volontaires pourront bénéficier du statut juridique de « collaborateur occasionnel du service public » leur permettant d'être couverts par l'assurance responsabilité civile de la Commune, qu'ils pourront également bénéficier de formations et concrétiseront un engagement moral à s'investir et à soutenir les actions de la Commune. La durée de l'engagement sera de 2 ans, renouvelable tacitement pour la même durée, l'engagement pouvant être interrompu à tout moment, avec un délai de prévenance de 8 jours,

*Création du dispositif de la Réserve Citoyenne de Vélizy-Villacoublay, approbation de son règlement intérieur et du contrat d'engagement.*

---

**CONSIDÉRANT** que les citoyens volontaires devront faire acte de candidature à la Réserve Citoyenne en renseignant un dossier de candidature,

**CONSIDÉRANT** que les candidats volontaires remplissant les conditions requises auront un entretien avec un Comité de pilotage composé d'élus et d'agents administratifs des services jeunesse et seniors, pour s'assurer de leur adéquation par rapport aux missions attendues,

**CONSIDÉRANT** qu'afin de concrétiser l'organisation de la Réserve Citoyenne, un règlement intérieur a été établi. Il s'appliquera aux citoyens volontaires faisant acte de candidature et aux réservistes, dont la candidature aura été retenue, signataires d'un contrat d'engagement,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Pascal Thévenot, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la création de la Réserve Citoyenne de Vélizy-Villacoublay.

**APPROUVE** le règlement intérieur de la Réserve Citoyenne de Vélizy-Villacoublay, annexé à la présente délibération.

**APPROUVE** le contrat d'engagement à conclure avec les citoyens bénévoles dont la candidature aura été retenue, annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent, et faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour mettre en place le dispositif de la Réserve Citoyenne de Vélizy-Villacoublay.

Fait et délibéré en séance le 03 avril 2024.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240403-DEL-24-04-03-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

Acte affiché du 09/04/2024 au 10/06/2024